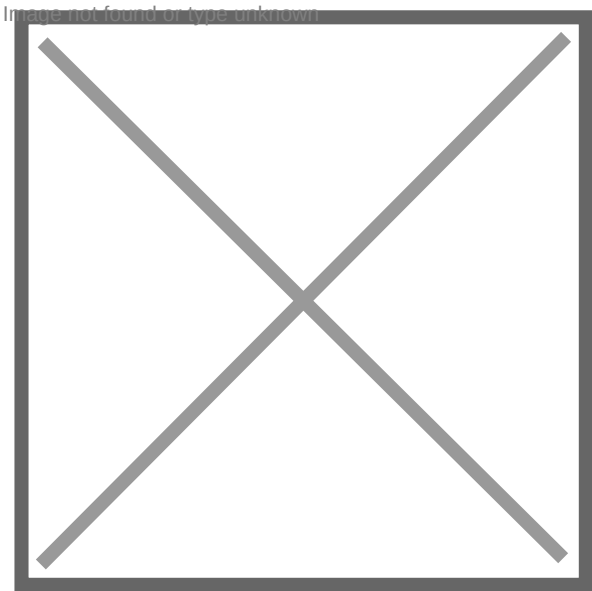




Droit de visite ou d hébergement

Par **aurelie59160**, le **29/09/2008** à **23:38**

Nous avons un fils de 8 mois. Je refuse que ma belle soeur le voit car elle est psychologiquement instable. Lorsque ma belle mere le garde, elle s'empresse d'appeler sa fille pour qu'elle en profite un peu. Hier, j'ai appris que ma belle soeur veut demander un droit de visite. a-t-elle le droit? Je sais que ma belle mere serait capable de demander un droit d'hébergement pour que sa fille le voit. normalement en tant que grand mere elle le peut. Mais sachant que ses 2 enfants ont été battus par leur beau pere et que sa fille a fini placée par la ddass, peut-elle tout de même faire cette demande? Cette situation me fait vraiment peur car ceux sont des gens manipulateurs, avec une superbe apparence mais en connaissant leurs vies je ne souhaite pas que mon fils soit ne serait ce qu'un instant avec elles sans ma présence. Elle font cela pas par interet pour mon fils mais pour me faire du mal personnellement. cela fais 5 ans que ça dure, je savais que ma grossesse et l'arrivée du bébé compliqueraient les relations (ma belle mere avait des contractions quand j'étais enceinte, elle grossissait, et le petit avait déjà une chambre la bas avant même d'être né) je ne sais plus quoi faire. quelqu'un pourrait il me rassurer au moins sur ce point?? merci

Par **Marion2**, le **30/09/2008** à **12:07**

Bonjour, Il est pratiquement impossible que votre belle-soeur puisse bénéficier d'un droit de visite. Quant à un droit d'hébergement de la part de votre belle-mère, cela me semble aussi improbable. Les lois ont changé et les grand-parents n'ont plus de droits, seul l'enfant a des droits.